

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE**  
**DE**  
**L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE**  
**UD 92**

**N° Spécial**

**26 juillet 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° Spécial DRIEE-UD 92 du 26 juillet 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE</b>	<b>Page</b>
N° 2016- 12-02-2019	02.12.2016	<b>Arrêté interpréfectoral</b> approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne.	3



## ARRETE INTERPREFECTORAL N° 75-2016-12-02-2019

### approuvant la stratégie locale de gestion des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris,  
Le Préfet de Police, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité de Paris,  
Le Préfet de Seine-et-Marne,  
Le Préfet des Yvelines,  
Le Préfet de l'Essonne,  
Le Préfet des Hauts-de-Seine,  
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,  
Le Préfet du Val-de-Marne,  
Le Préfet du Val-d'Oise,

- VU** la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs aux stratégies locales de gestion des risques d'inondation,
- VU** l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement,
- Vu** l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L.566-5.I. du code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation,
- VU** l'arrêté du 20 décembre 2011 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- VU** l'arrêté du 27 novembre 2012 du préfet coordonnateur de bassin fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, modifié par l'arrêté du 30 janvier 2013,

- VU** les arrêtés du 20 décembre 2013 et du 12 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands ;
- VU** l'arrêté du 8 décembre 2014 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires à risque important d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, leurs périmètres, leurs délais de réalisation et leurs objectifs, modifié par l'arrêté du 30 mars 2015,
- VU** l'arrêté du 7 décembre 2015 du préfet coordonnateur de bassin arrêtant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,
- VU** l'arrêté inter-préfectoral du 24 juillet 2015 relatif aux parties prenantes de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne,
- VU** l'avis du préfet coordonnateur du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,

**CONSIDÉRANT** que le projet de stratégie et ses principales orientations ont fait l'objet de présentations :

- lors des réunions du comité stratégique des 15 janvier 2016 et 15 décembre 2016,
- d'une consultation des parties prenantes qui a eu lieu du 6 octobre au 6 novembre 2016.

**SUR** la proposition du Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France,

## **ARRETEMENT**

**ARTICLE 1 :** La stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de la métropole francilienne est approuvée.

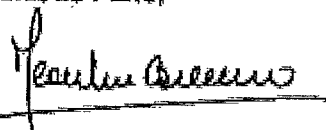
**ARTICLE 2 :** La stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la métropole francilienne est consultable à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, à la préfecture de police de Paris, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise, à la DRIEE Île-de France, les DDT de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, et du Val-d'Oise ainsi que sur les sites internet : [www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr) et [www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/](http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/)

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police de Paris, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise.

**ARTICLE 4 :** Le préfet de Paris, Préfet de la région d'Île-de-France, le préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, les préfets de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et du Val-d'Oise et le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 02 DEC. 2016

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,



Jean-François Carencu


Le Préfet de Police, Préfet de la Zone de  
Défense et de Sécurité de Paris,



Michel Cadot

Fait à Paris, le 02 DEC. 2016

Le Préfet de Seine-et-Marne,



Jean-Luc Marx

Fait à Paris, le 02 DEC. 2016

Le Préfet des Yvelines,



Serge Morvan

Fait à Paris, le 02 DEC. 2016

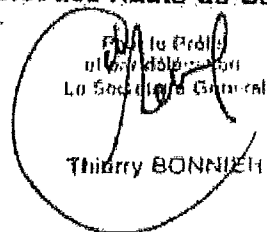
La Préfète de l'Essonne,



Josiane Chevalier

Fait à Paris, le 02 DEC. 2016

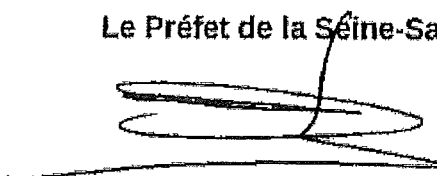
Le Préfet des Hauts-de-Seine,



Thierry BONNIER

Fait à Paris, le 02 DEC. 2016

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,



Pierre-André Durand


Fait à Paris, le **16 MARS 2017**

**Le Préfet du Val-de-Marne,**

  
Laurent Prévost

Fait à Paris, le **21 DEC. 2016**

**Le Préfet du Val-d'Oise,**

  
Jean-Yves Latournerie

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

SECRETAIRE GENERAL



**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>